



Avenant N°1 VO du 22/08/2016

**MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**VILLE DE ROUEN**

**CONVENTION DE GESTION DES ESPACES VERTS  
DES TERRAINS ET DES ABORDS DU STADE DIOCHON  
ET DU PARC DES BRUYERES  
AVENANT N° 1**

**Entre :**

La ville de Rouen, représentée par son Maire, Yvon ROBERT, dûment habilité par délibération du conseil municipal, en date du 3 octobre 2016,

Ci-après dénommée « la Commune »,

**Et :**

La Métropole Rouen Normandie, sise Immeuble Norwich House – 14 Bis Avenue Pasteur à Rouen, représentée par son président Monsieur Frédéric SANCHEZ dûment habilité par délibération du conseil métropolitain en date du 10 octobre 2016,

Ci-après dénommée « la Métropole », d'autre part. Il a été exposé ce qui suit :

La présente convention est prorogée de façon expresse par voie d'avenant pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le reste est sans changement.

Fait en trois exemplaires,

A Rouen, le

Pour la ville de Rouen  
Le Maire de Rouen

Pour la Métropole Rouen Normandie  
Le Président